

M. Stanfield: Il a perdu la rondelle vers la fin.

M. Lundrigan: Oui, il a perdu la rondelle vers la fin. C'est parce qu'il parlait sans conviction. Je dois dire que je ne m'attends pas que la presse nationale commente ce débat. Je serai très franc à ce sujet; autant dire ce que j'ai sur le cœur. Notre presse nationale est si mal informée sur la question de la pêche au Canada qu'on pourrait dire n'importe quoi à la Chambre des communes et elle l'accepterait.

Avec tout le respect dû à notre presse nationale, je dois dire que très peu de gens, surtout dans le centre du Canada, sont capables de comprendre la complexité de la question. Par conséquent, des gens comme le ministre de l'Environnement et des Pêches (M. Davis) peuvent présenter n'importe quel argument, et s'ils sont assez habiles et assez subtils, ils peuvent convaincre le pays de leur sincérité et de leur honnêteté. Seul quelqu'un qui connaît la question maritime se rendra compte que les propos tenus aujourd'hui par le ministre représentent un important recul; le ministre est revenu de loin, mais j'y reviendrai dans quelques instants.

Je dois excuser les propos du député de Laprairie (M. Watson), car il ne savait pas de quoi il parlait. Je ne m'attends pas à ce qu'il le sache. Je ne peux pas parler des problèmes graves de la région de Montréal car je n'ai pas les informations nécessaires. Il a été mêlé à la question de nos ressources côtières et du plateau continental qui ont fait l'objet de règlements internationaux en 1958 et plus tard.

● (2130)

Ce sont des ressources canadiennes. Elles appartiennent au Canada. La différence, c'est que le député a exposé de façon moins sophistiquée de façon moins calculée, la position de son gouvernement, et nous savons maintenant que si le gouvernement actuel obtient jamais d'être installé pour longtemps à la tête du pays, c'en est fini de nous de la région de l'Atlantique. Nous ne pourrions plus espérer exploiter les ressources du plateau continental à notre avantage. Nous serons prisonniers d'un genre d'esclavage économique si la philosophie que le député a exposée aujourd'hui devient une politique économique à long terme. Cela me rend très inquiet.

En fait, je recommande à tous les députés de la région de l'Atlantique de veiller à ce que soit répété et porté à la connaissance de tous nos commettants ce qu'il a dit et fait consigner aujourd'hui au hasard, afin qu'ils puissent se rendre compte de l'attitude condescendante et étroite que lui et son gouvernement affichent à l'endroit des ressources de notre plateau continental. Comme je l'ai dit, si cette politique est acceptée, nous de la région de l'Atlantique sommes voués à une forme d'esclavage économique qui s'appliquera à la prochaine génération et aux suivantes. La position de notre parti n'a rien d'équivoque en ce qui concerne l'exploitation des ressources du plateau continental. Nous l'avons proclamée publiquement. Je mets le député au défi de la répéter. Il s'agit là d'une politique audacieuse qui donnera aux Canadiens de l'Atlantique,

Pêches

ainsi qu'aux autres Canadiens qui disposent de ressources marines continentales, la meilleure chance de les exploiter.

Une voix: Quelle est-elle?

M. Lundrigan: Ne me demandez pas ce qu'elle est. Elle a été exposée publiquement. Elle est claire et sans équivoque. Elle a été énoncée officiellement. Elle s'inscrit en des termes non équivoques dans nos décisions politiques. Mais je pardonne au député de ne pas savoir. Le ministre de l'Environnement (M. Davis) connaît certainement l'attitude que nous avons exprimée, la position qu'a adoptée notre parti sur les ressources marines du plateau continental, mais il dit que cela n'a jamais été fermement établi en droit international.

Je signale au ministre que la prise de position de notre parti remonte à plusieurs années. En décembre 1971, il y a environ deux ans, l'une des rares résolutions acceptées à l'unanimité de notre parti, au cours d'une réunion de 1,500 délégués de toutes les circonscriptions du Canada, approuvait les droits de la nation canadienne aux ressources marines du plateau continental, des talus continentaux et des autres zones voisines du plateau. Sur le plan national, notre parti s'est montré très progressiste, et nous aurions fort bien pu être chargés d'appliquer cette politique. Le ministre a exprimé une prise de position personnelle au Nouveau-Brunswick, il y a quelques semaines.

M. Davis: Et à Boston en 1968.

M. Lundrigan: Le ministre parle de 1968. Je suis d'accord là-dessus. Il s'agissait bien d'une prise de position personnelle en 1968 également. Mais le ministre ne jouit malheureusement pas de la confiance de son gouvernement. Il n'a pas l'appui de son gouvernement.

M. Stanfield: Il prétend exprimer le point de vue du gouvernement.

M. Lundrigan: Dans son discours d'il y a quelques jours, il a dit que nous mettrions tout en œuvre pour obtenir l'adoption de la limite de 200 milles, à la Conférence internationale sur le droit de la mer, et l'inclusion des extrémités du plateau continental, quand ce dernier s'étend sur plus de 200 milles. Il n'a pas dit «Je mettrai tout en œuvre» ni «Mon ministère mettra tout en œuvre», mais il a dit: «Nous mettrons tout en œuvre». Mais de retour au Parlement, où il se devait d'être honnête et franc et de faire preuve d'un peu d'intégrité politique, nous nous sommes aperçus que le gouvernement ne l'appuyait pas.

Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que lundi de la semaine dernière, après son discours au Nouveau-Brunswick, nous avons proposé une résolution à la Chambre, rédigée en bonne et due forme. Nous l'avons présentée à la Chambre des communes et elle fut rejetée. Je puis dire sans crainte de démentis, et malgré toute ma déférence pour le ministre de l'Environnement, qu'elle fut rejetée parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) la désapprouvait. J'ai des preuves à l'appui de mes dires.

M. Davis: Vous n'avez pas parlé de 200 milles.